

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2016 À LA MAIRIE (DOMAINE GARTH), VILLE DE LORRAINE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Siège no 1 - M. Jean Comtois, conseiller
Siège no 2 - M^{me} Kathleen Otis, conseillère
Siège no 3 - M^{me} Isabelle Lacasse, conseillère
Siège no 6 - M. Jean Gagnon, conseiller

ÉTAIENT ABSENTES :

Siège no 4 - M^{me} Chantal Lehoux, conseillère
Siège no 5 - M^{me} Martine Guilbault, conseillère

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE:

Me Sylvie Trahan, greffière

Formant quorum de ce conseil sous la présidence de madame la mairesse, Lynn Dionne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte, il est 17 h 43.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-12-234 Adoption de l'ordre du jour

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Isabelle Lacasse
APPUYÉ par la conseillère : Kathleen Otis
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. AVIS DE MOTION – Règlement 164-P relatif à l'interdiction d'effectuer un virage en U sur le boulevard de Chambord à l'intersection de l'avenue de Fontenay, ainsi qu'à l'interdiction de stationner dans certains corridors scolaires

2016-12-235 Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean Gagnon, conseiller, à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil, l'adoption du règlement 164-P relatif à l'interdiction d'effectuer un virage en U sur le boulevard de Chambord à l'intersection de l'avenue de Fontenay, ainsi qu'à l'interdiction de stationner dans certains corridors scolaires, sera proposée.

4. AVIS DE MOTION – Règlement 164-Q concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Grande-Côte

2016-12-236 Avis de motion est, par la présente, donné par M^{me} Kathleen Otis, conseillère, à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil, l'adoption du règlement 164-Q concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Grande-Côte, sera proposée.

5. ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LORRAINE – Suivi des plantations et rapport de suivi – Travaux de stabilisation du ravin entre Charny et Valmont

2016-12-237 **ATTENDU** qu'une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation a été envoyée cet été au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après désigné le « MDDELCC »), dans le cadre des travaux de stabilisation et de remplacement des égouts pluviaux dans le ravin entre les places de Charny et de Valmont;

ATTENDU qu'à cet égard le « MDDELCC » requiert de la Ville de Lorraine un engagement à faire le suivi des plantations pendant une période de deux (2) ans suivant la fin des travaux et à remettre au ministère un rapport de suivi avec photographies, au plus tard trois (3) mois après la fin de la période de suivi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Comtois

APPUYÉ par la conseillère : Isabelle Lacasse

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si ré cité au long;

QUE la Ville de Lorraine s'engage envers le « MDDELCC » à faire le suivi des plantations pendant une période de deux (2) ans suivant la fin des travaux et à remettre au ministère un rapport de suivi avec photographies, au plus tard trois (3) mois après la fin de la période de suivi.

6. AUTORISATION – Inscriptions et participation – Atelier de la COMAQ - section 11– Liberté d'expression et réseaux sociaux

2016-12-238 ATTENDU QUE la COMAQ - section 11 tiendra un atelier de formation portant sur la liberté d'expression et les réseaux sociaux le 18 janvier 2017 à Deux-Montagnes;

ATTENDU QUE M^{me} la mairesse Lynn Dionne, M^{me} Isabelle Lacasse et M. Jean Gagnon ont exprimé leur désir d'assister à cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Kathleen Otis

APPUYÉ par le conseiller : Jean Comtois

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER M^{me} la mairesse Lynn Dionne, M^{me} Isabelle Lacasse et M. Jean Gagnon, à s'inscrire et à participer à la formation de la COMAQ - section 11 portant sur la liberté d'expression et les réseaux sociaux le 18 janvier 2017 à Deux-Montagnes;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement de l'inscription requise et à imputer cette somme à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-160-00-413;

D'AUTORISER la trésorerie à verser à M^{me} la mairesse Lynn Dionne, M^{me} Isabelle Lacasse et M. Jean Gagnon le remboursement des frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-110-00-493.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2016-78.

7. AUTORISATION – Tandem Avocats-Conseils inc. – Appel à la Cour suprême du Canada – 30036-002 / Ville de Lorraine / 2646-8926 Québec inc. / No cour : 500-09-025517-152

2016-12-239 Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Isabelle Lacasse

APPUYÉ par le conseiller : Jean Gagnon

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'AUTORISER le cabinet Tandem Avocats-Conseils inc. à présenter une demande devant la Cour suprême du Canada afin d'être autorisé d'en appeler de la décision de la Cour d'appel du Québec datée du 7 novembre 2016 (dossier : 30036-002 / Ville de Lorraine / 2646-8926 Québec inc. / no cour : 500-09-025517-152);

D'AUTORISER la trésorerie à procéder au paiement des honoraires qui seront facturés par le cabinet Tandem Avocats-Conseils inc. dans le cadre de son mandat et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-199-00-412.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2016-79.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions du public.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-12-240 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Jean Comtois
APPUYÉ par la conseillère : Kathleen Otis
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée.

Il est 17 h 55.

LYNN DIONNE, MAIRESSE

SYLVIE TRAHAN, GREFFIÈRE